



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, Mme ACKER Christiane par pouvoir à M. ZOTTNER Dany, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme DAULL-ENTZ Sonia

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0052

N° de feuillet :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT aux fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DESIGNER Mme Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS : Mme DAULL-ENTZ Sonia

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0053

N° de feuillet :

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2024

Arrivée de Mme Christiane ACKER à 19h31.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 19 juin 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2024.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0054

N° de feuillet :

3. Politique Logement : Convention-Cadre de partenariat au titre des dispositifs et programmes opérationnels pour l'habitat privé

Arrivée de Mme Sonia DAULL-ENTZ à 19h37.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que pour encourager la réhabilitation énergétique des logements dans le parc privé, la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), délégataire des aides à la pierre sur le territoire du Bas-Rhin, a mis en place depuis plusieurs années un programme d'intérêt général dénommé PIG Rénov'Habitat 67 qui soutient financièrement les propriétaires (occupants et bailleurs) de même que les copropriétés, pour leur projet de travaux visant les économies d'énergies, les sorties d'insalubrité.

Poursuivant la même volonté, la commune de Schweighouse sur Moder s'est engagée, par délibération en date du 7 décembre 2022, à la participation au titre de commune volontaire aux missions proposées par la convention-cadre du PIG Rénov'Habitat 67 porté par la CEA.

Ainsi, la commune abonde dans la limite d'un plafond de 20 000 € par an les aides fournies par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat ainsi que de la CEA dans le but d'améliorer son parc de logement privés, d'un point de vue énergétique, de salubrité et de l'autonomie.

Au vu des enjeux en matière d'attractivité du territoire, de qualité de vie des habitants et de limitation de l'émission des gaz à effet de serre, la CEA a décidé de poursuivre son intervention en faveur de l'amélioration de l'habitat privé dans le cadre de sa Nouvelle Stratégie de l'Habitat pour l'Alsace 2024-2029 adoptée le 15 mars 2024. Cette stratégie confirme l'importance accordée au partenariat avec les collectivités locales dans sa mise en œuvre au travers de la signature d'une convention-cadre, convention adoptée par la CAH par délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2024.

Cette convention-cadre a pour objet de déterminer pour une période de six ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029, les modalités d'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Communauté d'Agglomération de Haguenau et des communes volontaires pour la réhabilitation du parc de logements privés.

À ce titre, il est proposé que la commune de Schweighouse sur Moder poursuive son engagement en faveur de la réhabilitation du parc de logements privés sur son territoire, au titre de la Mission 2 « financement complémentaires aux aides de l'Anah » (annexes 1 et 2) dans la limite d'un plafond de 20 000 € par an.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de mobiliser la deuxième mission « financement complémentaires aux aides de l'Anah », selon les tarifs et modalités précisés dans les annexes 1 et 2 de la convention-cadre annexée à la présente délibération dans la limite d'un plafond de 20 000 € par an,
- APPROUVE les termes des annexes 1 et 2 à la convention-cadre, complétées pour la commune de Schweighouse sur Moder telles qu'annexées à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ne participent pas au vote : 0 exclus
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024



ID : 067-216704585-20240925-2024DEL_0054-DE



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0055

N° de feuillet :

4. Désignation des représentants au sein de l'Association Foncière Moder-Amont

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est envisagé de désigner les représentants suivants au sein de l'Association Foncière Moder-Amont :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- Dany ZOTTNER, Titulaire
- Claude LAMBERT, Suppléant

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** la désignation des représentants au sein de l'Association Foncière Moder-Amont.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0056

N° de feuillet :

5. Convention de portage avec l'Etablissement Public Foncier d'Alsace

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a contacté l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace en vue d'intervenir, pour le compte de la commune, pour

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

l'acquisition d'un ensemble immobilier située au 8 rue du Maire Wendling cadastré section 3 n°67 et 68 d'une contenance totale de 10,44 ares appartenant actuellement aux héritiers de Madame Marie-Antoinette KOCH née BARBIER.

L'acquisition de cet ensemble immobilier (maison d'habitation et dépendances) permettrait à terme la réalisation d'un ensemble de logements aidés ou tout projet en lien avec les ateliers municipaux.

Il est envisagé que l'EPF d'Alsace porte pour le compte de la Commune, ce bien pour une durée maximale de 5 ans. Les frais de portage pour cette opération s'élèvent à 1,5 % par an, ramenés à 1 % en cas de réalisation effective de logements aidés.

L'EPF envisage d'acquérir ce bien pour un montant de 320 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DEMANDE à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter le bien situé à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER (Bas-Rhin), 8 rue du Maire Wendling, figurant au cadastre sous-section 3 numéros 67 et 68, d'une superficie totale de 10 a 44 ca, consistant en une maison individuelle avec garages et dépendance, en vue de réaliser à terme un projet d'aménagement d'ensemble cohérent à vocation d'habitat social, s'insérant dans son environnement proche ou tout projet en lien avec les ateliers municipaux,
- APPROUVE les dispositions du projet de convention de portage foncier et de mise à disposition du bien annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0063

N° de feuillet :

12. Modification de la délibération portant cession de parcelles à la SCCV Schweighouse Krautgarten - Groupe Boule

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 19 juin 2024, ce dernier avait notamment autorisé la cession à la Groupe Boule via la SCCV Schweighouse Krautgarten des parcelles section 50 n°51, 52, d'une surface cumulée de 10,35 ares et des parcelles section 50 n°154, 178, 240, section 51 n°320 ainsi qu'une partie de parcelle section 51 n°273 d'une surface cumulée de 8,26 ares, soit un total global de 18,61 ares.

Lors de l'enregistrement de la division parcellaire de la parcelle cadastrée section 51 n°273 par le Géomètre mandaté à cet effet, les services de la Direction Générale des Finances Publiques ont informé d'une erreur lors de la numérisation des plans papier à savoir que la partie de parcelle section 51 n°273 située entre la parcelle section 50 n°154 et la parcelle section 50 n°178 n'existait pas.

Il convient dès lors de modifier la délibération susmentionnée en enlevant la mention « une partie de parcelle section 51 n°273 » et en modifiant les surfaces indiquées soit désormais, une cession des parcelles section 50 n°51, 52, d'une surface cumulée de 10,35 ares et des parcelles section 50 n°154, 178, 240 et section 51 n°320 d'une surface cumulée de 7,85 ares, soit un total global de 18,20 ares.

L'ensembles des autres dispositions de la délibération adoptée le 19 juin dernier demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- MODIFIE la délibération n°2024DEL_0043 en date du 19 juin 2024 en enlevant la mention « une partie de parcelle section 51 n°273 » et en modifiant les surfaces indiquées.

Résultat du vote : Adopté à la majorité

Pour : 23 voix

Contre : 4 voix (Mme Barbier + procuration de M. Fritzinger, M. Schweyer + procuration de Mme Krauth-Hetzel)

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0064

N° de feuillet :

13. Valorisation de dépenses déductibles au titre du prélèvement "Solidarité et Renouvellement Urbain" (SRU)

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article L302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, les moins-values correspondant à la différence entre le prix de cession de terrains ou de biens immobiliers donnant lieu à la réalisation effective de logements sociaux et leur valeur vénale estimée par le service des domaines constituerait une dépense déductible au titre du prélèvement « Solidarité et Renouvellement Urbain » (SRU) communale de 2026.

Dès lors, il convient de valoriser la cession :

- d'une part, à la SCCV Schweighouse Krautgarten – Groupe Boule, des parcelles communales section 50 n°51, 52, 154, 178, 240 et section 51 n°320 d'une surface totale de 18,20 ares vendues pour un montant total 205 805 € et estimées par les domaines à 251 200 € contribuant à la création de 35 logements dont 25 logements aidés. Soit une dépense déductible prévisionnelle de 31 776,5 € (surface de plancher pour du logement social / surface de plancher totale du lotissement).

- d'autre part, à Alsace Habitat, de la parcelle cadastrée section 3 n°246/96 d'une surface totale de 4,49 ares vendue pour un montant total 100 000 € et estimée par les domaines à 130 000 € contribuant à la création de 8 logements aidés. Soit une dépense déductible prévisionnelle de 30 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- SOLLICITE le dégrèvement des dépenses associées au titre des dépenses déductibles du prélèvement SRU,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à la majorité

Pour : 23 voix

Contre : 4 voix (Mme Barbier + procuration de M. Fritzinger, M. Schweyer + procuration de Mme Krauth-Hetzel)

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0065

N° de feuillet :

14. Quartier Plus : demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention entre le Conseil Général du Bas-Rhin et la Commune avait été signée le 29 août 2019 faisant suite à la candidature de la Commune pour l'appel à projets « Quartier plus 67 » le 21 mai 2012.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ce dispositif vise à la production d'un foncier « accessible » aux bailleurs pour la réalisation d'opérations de logements aidés.

Sous réserve de respecter l'ensemble des critères du dispositif en phase réalisation, les projets portés par la commune, en matière de production de logements aidés, pourront bénéficier de subventions compensant jusqu'à 50 % du déficit foncier.

Dès lors, il convient de solliciter la Collectivité Européenne d'Alsace :

- d'une part, pour la cession à la SCCV Schweighouse Krautgarten – Groupe Boule, des parcelles communales section 50 n°51, 52, 154, 178, 240 et section 51 n°320 d'une surface totale de 18,20 ares vendues pour un montant total 205 805 € et estimées par les domaines à 251 200 € contribuant à la création de 35 logements dont 25 logements aidés. Soit une subvention prévisionnelle de 15 088,25 € (surface de plancher pour du logement social / surface de plancher totale du lotissement),

- d'autre part, pour la cession à Alsace Habitat, de la parcelle cadastrée section 3 n°246/96 d'une surface totale de 4,49 ares vendue pour un montant total 100 000 € et estimée par les domaines à 130 000 € contribuant à la création de 8 logements aidés. Soit une subvention prévisionnelle de 15 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- SOLLICITE la CEA en vue d'obtenir les subventions prévisionnelles susmentionnées au titre du dispositif « Quartier plus 67 »,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à la majorité

Pour : 23 voix

Contre : 4 voix (Mme Barbier + procuration de M. Fritzinger, M. Schweyer + procuration de Mme Krauth-Hetzel)

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0066

N° de feuillet :

15. Programme Alvéole Plus : demande de subventions

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 24 janvier 2024, ce dernier avait notamment autorisé le lancement d'un budget participatif par la commune à hauteur de 13 000 € pour 2024.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Après analyse des propositions formulées par les concitoyens, deux projets ont été retenus concernant d'une part, la pose d'arceaux à vélos et d'autre part, la pose d'un abri vélo sécurisé.

Ces projets pourraient faire l'objet d'un subventionnement par le programme Alvéole Plus porté par la fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) avec le soutien de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) qui vise notamment à cofinancer la création de place de stationnement pour les vélos.

Ainsi, en cas d'abris à vélo fermé et sécurisé incluant des supports d'attache, le montant de prise en charge maximum par emplacement s'élève à 1200 € HT sous réserve de réaliser à minima 6 emplacements et en cas d'abris à vélo incluant des supports d'attache, le montant de prise en charge maximum par emplacement s'élève à 650 € HT sous réserve de réaliser à minima 8 emplacements.

Le montant prévisionnel du projet communal d'abris à vélo fermé et sécurisé incluant des supports d'attache s'élève à 13 000 € pour 6 emplacements et du projet d'abris à vélo incluant des supports d'attache s'élève à 7 000 € pour 8 emplacements.

En fonction du projet retenu par les habitants de la commune, il est envisagé de solliciter la subvention suivante en cas :

- d'abris à vélo fermé et sécurisé incluant des supports d'attache, de solliciter une subvention de 7200 €,
- d'abris à vélo incluant des supports d'attache, de solliciter une subvention de 5 200 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- SOLLICITE une subvention au titre du programme Alvéole selon le choix retenu par les habitants de la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0067

N° de feuillet :

16. Subvention énergies renouvelables

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique énergétique et de préservation du patrimoine, ce dernier avait décidé le 14 septembre 2009

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

d'une aide à l'effort d'économie d'énergie (prime aux particuliers plafonnée à hauteur de 250 €) ainsi que d'une aide au maintien du patrimoine bâti (3,50 € le m² pour le ravalement des façades ordinaires et 6 € le m² pour le ravalement des façades à colombages ou pans de bois apparents).

Après étude des différents dossiers, il est envisagé d'attribuer les subventions suivantes :

A. Subvention énergies renouvelables :

M. Laurent HAAG, 14 A rue du Maréchal Leclerc : Chauffe-eau solaire individuel : 250 €

B. Subvention ravalement de façades :

Nom	Situation du bien rénové	Montant de la subvention
NETH Sylvie	19 route de Wintershouse	206,96 €
STEINER Thomas	14 Coteau de la Pinède	600,00 €
WALTER Christian	3 Petite rue Breitung	158,38 €
WEBER Gaby	51 route d'Ohlungen	278,99 €
HOPPE Jean-Claude	20 rue des Chasseurs	170,10 €
BURG Daniel	7 rue du Maire Wendling	435,57 €
	TOTAL	1 850,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement des subventions mentionnées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 1 (M. Zottner)

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
 et le présent extrait certifié conforme au
 registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0068

N° de feuillet :

17. Subvention pour participation à des séjours pédagogiques du secondaire

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune participe à hauteur de 9 € par enfant et par jour au financement des voyages scolaires concernant les élèves du secondaire.

Les dossiers de demande de subvention ont été déposés par les familles ; 4 élèves sont concernés pour un montant total de 216 € (liste jointe).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE le versement des subventions aux parents d'élèves qui en ont fait la demande pour un montant total de 216 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0069

N° de feuillet :

18. Subvention pour participation à des séjours pédagogiques de l'école ABCM de Schweighouse-sur-Moder

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par Madame Véronique MATZ, domiciliée 68 route d'Ohlungen, pour une participation financière au séjour scolaire, organisé par l'école ABCM de Schweighouse-sur-Moder du 27 au 29 mai 2024 à Bacharach (Allemagne), pour son fils Athanaël.

Monsieur EPPINGER propose d'attribuer la subvention habituelle soit 9 € par enfant et par jour, soit un montant total de 27 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 27 € aux parents de Athanaël MATZ SEZI-SUBERCAZES,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0070

N° de feuillet :

19. Subvention pour participation à des séjours pédagogiques de l'école élémentaire des Roses de Haguenau

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Mickaël EPPINGER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par Monsieur Enrique LOZANO, domicilié 41 rue de la Rochette, pour une participation financière au séjour scolaire, organisé par l'école des Roses de Haguenau du 13 au 17 mai 2024 à Saulcy au Centre Bel Air, pour sa fille Elena.

Monsieur EPPINGER propose d'attribuer la subvention habituelle soit 9 € par enfant et par jour, soit un montant total de 45 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 45 € aux parents de Elena LOZANO,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0071

N° de feuillet :

20. Subvention à l'Association de Généalogie et d'Histoire de Schweighouse-sur-Moder et Environs (AGHSE)

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Madame Marie-Odile KASPAR, Adjointe au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'Association de Généalogie et d'Histoire de Schweighouse-sur-Moder concernant l'acquisition d'un traceur d'une valeur de 2 997,50 €.

Selon usage, ce type d'équipement est subventionné à hauteur de 15 % soit une subvention prévisionnelle de 449,62 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 449,62 € à l'AGHSE sur présentation des factures acquittées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0072

N° de feuillet :

21. Subvention Pass'Loisirs 2024

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Madame Isabelle CHAUDRON, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la subvention versée aux associations participantes à l'opération Pass'Loisirs 2024 a été fixée à 13 € de l'heure d'encadrement.

Cette année 9 associations ont participé à l'opération qui a une fois de plus remporté un franc succès auprès des enfants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ACCEPTE de verser les subventions aux associations selon le tableau joint en annexe, et qui représente la somme totale de 11 258 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 1 (M. Eppinger)

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0073

N° de feuillet :

22. Rapport annuel des délégataires et des EPCIs - Eau - Grand Cycle de l'Eau et Assainissement

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que les rapports annuels 2023 de l'Eau, du Grand Cycle de l'Eau et de l'Assainissement doivent être présentés en Conseil Municipal.

Il indique que ces rapports annuels sont disponibles en Mairie pour consultation, et ont été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal :

- PREND acte de la présentation des rapports annuels 2023 de l'Eau (CAH), du Grand Cycle de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA).

Résultat du vote : Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0057

N° de feuillet :

6. Tarifs municipaux pour 2025

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 27 mai 2020, ce dernier a délégué au Maire le pouvoir de fixer les tarifs municipaux à l'exception des droits de place présentant un caractère fiscal.

Il est envisagé le maintien de l'ensemble des tarifs municipaux et droits de place préexistants.

Le Conseil Municipal :

- PREND acte du maintien des tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

Résultat du vote : Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 27

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0058

N° de feuillet :

7. Cession d'une parcelle communale à Alsace Habitat

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a sollicité Alsace Habitat en vue de lui céder une partie de la parcelle cadastrée section 3 n°246/96 d'une

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

surface totale de 4,49 ares, située au 34 route d'Ohlungen, pour accueillir un collectif de 8 logements sociaux (4 logements de type T2, 3 logements de type T1 et 1 logement de type T1) à destination prioritairement de jeunes travailleurs.

Il est envisagé de céder la parcelle susvisée à Alsace Habitat au prix de 100 000 €.

L'acte notarié comportera spécifiquement les clauses suivantes :

- des servitudes, notamment des servitudes de passage et de réseaux,
- une obligation de maintenir l'affectation prévue dans l'autorisation d'urbanisme initiale, à savoir du logement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE la cession des parcelles susmentionnées à Alsace Habitat,
- PREND acte que les frais de notaire seront à la charge de Alsace Habitat,
- CHARGE Maître RICOU, notaire à Benfeld, de la rédaction de l'acte notarié à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à la majorité

Pour : 23 voix

Contre : 4 voix (Mme Barbier + procuration de M. Fritzinger, M. Schweyer + procuration de Mme Krauth-Hetzel)

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0059

N° de feuillet :

8. Acquisition de parcelles boisées de Madame Charlotte WILD

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi par Madame Charlotte WILD demeurant 3 route de Wintershouse à Schweighouse-sur-Moder qui souhaite céder à la commune les parcelles boisées suivantes :

- Section 23 parcelles n° 135 et 137 Lieudit « Rammenhard Links » d'une contenance respective de 50,86 ares et 26,18 ares.

Il signale qu'une offre au prix de 120 €/l'are a été faite, soit pour l'ensemble des parcelles lui appartenant un montant global de 9 244,80 €. Cette dernière ayant acceptée la proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir les parcelles boisées référencées ci-dessus à Madame Charlotte WILD au prix de 9 244,80 €,
- PREND acte que les frais de notaire sont à la charge de la commune,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0060

N° de feuillet :

9. Acquisition de parcelles boisées de Madame Hedwige DILLMANN née WALCH

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi par Madame Hedwige DILLMANN demeurant 6 Petite-rue Hohmann à Haguenau qui souhaite céder à la commune les parcelles boisées suivantes :

- Section 42 parcelles n° 54 et 60 Lieudit « Forlen » d'une contenance respective de 25,02 ares et 35,59 ares.

Il signale qu'une offre au prix de 120 €/l'are a été faite, soit pour l'ensemble des parcelles lui appartenant un montant global de 7 273,20 €. Cette dernière ayant acceptée la proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir les parcelles boisées référencées ci-dessus à Madame Hedwige DILLMANN née WALCH au prix de 7 273,20 €,
- PREND acte que les frais de notaire sont à la charge de la commune,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0061

N° de feuillet :

10. Acquisition de parcelles boisées de Monsieur Guy REINAGEL

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi par Monsieur Guy REINAGEL demeurant 34 route d'Auffargis à Vieille-Eglise-en-Yvelines (78125) qui souhaite céder à la commune les parcelles boisées suivantes :

- Section 12 parcelle n° 224 Lieudit « Batzendorfer Berg » d'une contenance de 18,07 ares,
- Section 17 parcelle n° 28 Lieudit « Kurze Erlen » d'une contenance de 9,99 ares,
- Section 18 parcelles n° 177, 178, 181, 212, 217, 222 Lieudit « Dachshuebel » d'une contenance de 61,51 ares soit un total de 89,57 ares.

Il signale qu'une offre au prix de 120 €/l'are a été faite, soit pour l'ensemble des parcelles lui appartenant un montant global de 10 748,40 €. Ce dernier ayant accepté la proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir les parcelles boisées référencées ci-dessus à Monsieur Guy REINAGEL au prix de 10 748,40 €,
- PREND acte que les frais de notaire sont à la charge de la commune,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinquième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 19 septembre 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme WACKENHEIM Delphine, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme BARBIER Elsa, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie par pouvoir à M. SCHWEYER Denis

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2024DEL_0062

N° de feuillet :

11. Cession d'une parcelle communale à Monsieur Jérôme HUILIER et à Madame Mélaine MORITZ

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi par Monsieur Jérôme HUILIER et Madame Mélaïne MORITZ domiciliés 15 rue des Champs à Schweighouse-sur-Moder, d'une demande de cession d'une parcelle communale cadastrée section 22 n° 923 d'une contenance de 0,69 ares en vue de régulariser le foncier de leur propriété.

Il propose de céder cette parcelle au prix d'usage pratiqué de 13 000 € l'are, soit 8 970 €. Les éventuels frais d'arpentage et les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à céder la parcelle référencée ci-dessus à Monsieur Jérôme HUILIER et Madame Mélaïne MORITZ au prix de 8 970 €,
- PREND acte que les éventuels frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- CHARGE Maître RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte notarié à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :